

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021

<u>Conseillers présents</u>: Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine PINET Françoise, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura - Mrs, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles <u>Absents représentés</u>: BOYOUD Alain (pouvoir à Françoise PINET), GIRARD Joris (pouvoir à Gilles TOURTET), LOMBARD Yannick (pouvoir à Pascal DEGASPERI)

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité. Remarque de Brice EVRARD concernant les frais de bornage sur la vente d'une partie de la parcelle communale à Mr et Mme MAURICE (à vérifier)

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC

Choix de l'établissement bancaire pour la souscription d'un prêt relais

Madame le Maire rappelle que l'opération de l'aménagement du quartier du parc est évaluée à 792 723 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). Malgré une situation financière satisfaisante de la commune et après analyse financière du trésorier un prêt relais d'un montant de 500 000 € pourra couvrir les besoins de financement à venir pour l'exercice 2021 (notamment les autres opérations en cours - les travaux d'élimination des eaux claires et la création d'une aire de stationnement) dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA qui n'interviendront qu'en 2022.

Plusieurs banques ont été contactées :

- Caisse d'Epargne taux 0.55 %
- Crédit agricole taux 0.59 %
- Banque Postale taux 0.65 %

Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, autorisent le Maire à contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 500 000 € sur une durée de deux ans au taux fixe de 0.55 %.

Le calcul des intérêts est effectué annuellement, le remboursement du capital peut être effectué à tout moment, sans frais, totalement ou partiellement par anticipation.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Inscription de la subvention de l'Etat (DETR) pour la réalisation d'une aire de stationnement. Montant de 11 241.90 €

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES CHARGES FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Madame le maire rappelle que les dépenses d'investissement ne sont pas prises en compte dans le calcul.

En raison de la pandémie les charges de produits d'entretien ont augmenté, achat de produits spécifiques COVID-19, équipement personnel pour les agents communaux (masques, blouses, gants). Il faut noter une baisse d'inscription des enfants des communes extérieures. Les dépenses de fonctionnement de l'école s'élèvent pour l'année scolaire 2020-2021 à 99 304.92 €.

Durant cette période la moyenne de fréquentation a été de 103 élèves. Montant de la participation des communes par élèves et par an : 99 304.92/103 élèves = 964.13 € (soit – 58.87 € par rapport à l'an dernier). Accord à l'unanimité des membres présents.

CHARGES FONCTIONNEMENT CANTINE

Les charges de fonctionnement de la cantine se montent pour l'année scolaire 2020-2021 à 50 786.70 €. (frais de personnel, vêtements de travail et protection, produits d'entretien COVID 19, maintenance extincteurs, frais dossiers inscriptions). Le nombre de repas distribués s'élève à 5 926 € et le nombre moyen de repas par jour est de 42.33.

Le coût des prestations par repas s'élève à 8.57 € (50 786.70/5926)

Prise en charge de la commune des frais de transport 0.60 €

Le coût réel pour les communes est donc de 9.17 €

(-1.39 € par rapport à l'an dernier).

Accord à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX DES ELIMINATIONS DES EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES

Le plan de recollement de l'entreprise permet de définir exactement la longueur de l'emprise de la canalisation d'eau potable traversant la parcelle cadastrée section B n° 1271 appartenant à Monsieur Antoine PRIMERANO. Madame le Maire propose donc d'acter l'acquisition de la bande de terrain concernée au prix de 12 €, d'un commun accord avec le propriétaire. Accord à l'unanimité des membres présents.

PROPOSITION DU DEPARTEMENT POUR LA CESSION D'UN DELAISSE ROUTIER AU DROIT DE LA RD 994A

Suite à la construction du nouveau pont sur le Grand Buëch, les travaux de l'aire de stationnement jouxtant la route départementale sont achevés. Le Département propose à la commune une cession gratuite de ce délaisser routier. Un géomètre devra établir un document d'arpentage afin de définir la superficie exacte à céder. Le Département pourra se charger de la rédaction de l'acte administratif.

Accord de principe sur cette cession à l'unanimité des membres présents.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B1870 SISE LE TRESORIAC

Cette parcelle est entourée de parcelles communales et de plus et classée en zone naturelle protégée pour des motifs écologiques et paysagers. Madame le maire propose d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 8 234 m2, appartenant à Sébastien BASSET, au prix de 1 000 €. Accord à l'unanimité des membres présents.

Les frais de bornage et d'acte notariés seront à la charge de la commune.

Une réflexion est à engager sur l'utilisation du site, réalisation d'un sentier découverte, promenade.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A PASSER AVEC LE NOUVEL EXPLOITANT DU RESEAU DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

La gestion opérationnelle du réseau est confiée à un nouveau prestataire, la société SPBR1 filiale du groupe Vinci dédiée à la mobilité électrique. Ce nouvel exploitant aura notamment pour missions d'assurer le développement, l'exploitation et la maintenance du parc de bornes.

Convention d'Occupation du Domaine Public à passer avec la nouvelle société.

Accord à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE REGENERATION FERROVIAIRE DE LA LIGNE DES ALPES

Ce projet doit permettre de maintenir la ligne ouverte aux circulations ferroviaires après une phase de travaux de maintenance et sécurisation des versants, de l'automne 2021 à l'automne 2022, entre Vif et Aspres. Dans ce cadre, des défrichements sont prévus sur certaines parcelles communales situées sur le versant de Chabreyret avant la pose de grillages et filets de protection.

Délibération de la commune pour autoriser SNCF RESEAU à défricher ces parcelles.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Une déclaration de non-parcourus par un incendie dans les quinze dernières années sur ces parcelles doit être établie par la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

RENTREE SCOLAIRE

96 enfants ont repris le chemin de l'école accueillis par une nouvelle équipe enseignante, dont 36 en maternelle. Dans le cadre du protocole sanitaire l'éducation nationale a demandé à séparer les enfants lors de la sieste, un dortoir supplémentaire a été installé dans la salle de motricité. Il est à déplorer l'absence d'un enseignant pour la classe de CE1-CE2 dès ce début d'année. Compte-tenu du grand nombre d'enfants inscrits à la cantine, la pièce de la bibliothèque à l'étage a été aménagée. Les enfants sont très satisfaits des repas élaborés par le nouveau restaurateur.

COURRIER DE MONSIEUR FABRICE BALLET

Madame le Maire fait lecture du courrier dans lequel Monsieur BALLET, domicilié Route de Grenoble à la sortie Nord du village, interpelle le conseil municipal sur le trafic routier de plus en plus important et notamment des poids lourds, du non-respect des véhicules de la limitation de la vitesse et de la dégradation de la route qui entraîne des nuisances sonores. Il demande à la commune de prendre les dispositions nécessaires pour répondre à sa demande.

Après échanges, il est engagé une réflexion sur la mise en place d'une signalétique beaucoup plus visuelle (matérialiser le pont par exemple), ajouter des panneaux de ralentissement.

Il est abordé également l'installation d'un radar, proposition qui ne fait pas l'unanimité.

Sébastien SIMION est chargé de voir avec le Département les solutions qui peuvent être mises en place.

COURRIER DE MONSIEUR SERGE ROUX

Il souhaite vendre à la commune le terrain cadastré B n° 795 situé en face de la Maison Pour Tous sous condition d'échanger avec des parcelles communales.

Dossier à étudier avant de donner une réponse.

COMITE DES FETES

Une assemblée générale va être programmée pour renouveler le bureau.

ASA DES CANAUX



VISITE DU DASEN

Une visite de rentrée avec la directrice des services départementaux de l'éducation nationale et Madame Brun, inspectrice de la circonscription de Veynes a eu lieu aujourd'hui. Aucun élu n'était présent suite à plusieurs changements d'horaires.

CREANCES EN COURS

A la demande de la trésorerie Madame le Maire a signé une autorisation de poursuites afin de pouvoir récupérer certaines créances en cours.

CLUB DES AINES

La reprise de leurs activités est prévue début octobre. Un repas rencontre est organisé afin de reprendre le lien. Ils demandent à la commune une subvention comme les années précédentes. Attente du programme d'activités avant de se prononcer.

CONCOURS NATIONAL D'ELEVAGE DES AMIS DU BEAUCERON

Ce concours est organisé sur le plateau du Chevalet les 11 et 12 septembre 2021.

REUNION DES HABITANTS DU QUARTIER DE SAINT APOTRE

<mark>555</mark>

Date à fixer pour la réunion de la commission des travaux et pour la commission culture, fêtes et cérémonies.

La séance est levée à 19 h 20.